



REPUBLIQUE FRANCAISE

AGENCE TERRITORIALE DE L'ENVIRONNEMENT
DE SAINT-BARTHELEMY

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Première mandature

Séance ordinaire du 26 septembre 2018

numéro de la délibération
2018-019 CA

Membres du CA 12
Membres présents... 09
Procurations 01
Votants 10

L'an deux mil dix-huit, le 26 septembre à seize heures, le Conseil d'Administration de l'Agence Territoriale de l'Environnement de Saint-Barthélemy dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle de Conseil de l'Hôtel de la Collectivité, sous la Présidence de Madame JACQUES Micheline, Présidente du Conseil d'Administration

Date de la convocation du Conseil d'Administration :

jeudi 20 septembre 2018

PRESENTS : Mme JACQUES Micheline – Mme AUBIN Marie-Angèle –
Mme BERNIER Marie-Hélène – Mme BERNIER-LEDEE Sandra – Mme DANET Seraphyn –
M. OUVRE Kevin – Mme BLANCHARD Liza – Mme COINTRE Bettina – M. MAGRAS Ernest

ABSENTS : M. LAPLACE Turenne (non représenté) - M. RIGAUD Jean-Jacques
(représenté par Mme AUBIN Marie-Angèle) –

M.GREAUX Sébastien ayant quitté la salle avant les débats en raison de sa candidature au poste de directeur

INVITES: M.Nicolas GANZER (Trésorerie de Saint-Barthélemy) -
Mme Laureline LAUGERI (Collectivité de Saint-Barthélemy) -

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie-Angèle AUBIN

OBJET : Avis sur le recrutement du directeur

Le Conseil d'Administration de l'Agence Territoriale de l'Environnement de Saint-Barthélemy :

VU la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;

VU le Code général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de l'environnement de Saint-Barthélemy,

VU la délibération n° 2013-012 CT du 28 janvier 2013 portant création de l'Agence Territoriale de l'Environnement de Saint-Barthélemy;

VU les statuts de l'Agence Territoriale de l'Environnement ;

CONSIDERANT que le directeur de l'ATE est nommé par le Président du conseil d'administration après avis du conseil d'administration;

APRES présentation des conclusions des différentes auditions de candidats;

VU le rapport de Madame la Présidente;

APRES en avoir délibéré;

DECIDE:

ARTICLE 1er: de donner un avis favorable au recrutement de M. Sébastien GREAUX comme directeur de l'Agence territoriale de l'environnement

Adoptée à l'unanimité

(2 abstentions: Mme Bettina COINTRE - Mme Marie-Hélène BERNIER)

La Présidente
Micheline JACQUES



<p><u>Transmise au représentant de la Collectivité :</u></p> <div data-bbox="454 1489 893 1758" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"><p>La Responsable du Service des Assemblées, par délégation,</p><p style="text-align: center;">1 0 OCT. 2018</p><p style="text-align: center;">Leslie FAURÉ</p></div>	<p><u>Transmise au représentant de l'État le :</u></p> <p style="text-align: center;">Préfecture de Saint Barthélemy et de Saint Martin</p> <p style="text-align: center;">1 0 OCT. 2018</p>
---	--

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou de sa notification.